Lucens - Info

Le mini journal d'information de la Municipalité de Lucens

Juillet 2010

Billet du Syndic

2010, le vote sur la fusion des Communes de Lucens et Oulens-sur-Lucens restera gravé dans les archives.

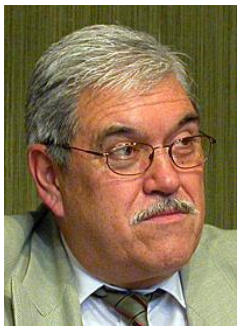

Le 13 juin 2010, les citoyens de Lucens et Oulens-sur-Lucens ont votés à 71 % pour le mariage des deux Communes. C'est une fusion de raison et je remercie toutes les personnes qui ont suivi la proposition de la Municipalité et du Conseil Communal.

C'est le 31 janvier 2005 que la Municipalité de Oulens-sur-Lucens a déposé formellement, auprès de la Municipalité de Lucens, une demande d'entrée en matière en vue d'une fusion. Cette demande a été confirmée en date du 8 novembre 2005 lors d'une entrevue entre les deux Municipalités.

Un travail d'inventaire et de proposition a généré plusieurs séances entre les deux exécutifs et divers intervenants. C'est en mai 2009 que les membres de la Commission du Conseil Communal ont assisté à une rencontre formelle pour la présentation de la suite du processus, soit la convention de fusion qui devait être approuvée par les deux Conseils, et ensuite en votation populaire le 13 juin 2010.

Avec la fusion qui entrera en vigueur le 1er juillet 2011, le territoire de la Commune de Lucens verra sa superficie s'accroître de 25.35% et passera de 627 ha à 786 ha. Sa population s'approchera des 3'000 habitants en 2011, ce qui est considéré comme la taille critique optimale pour une gestion de qualité. Le nom de la Commune sera Lucens et, en accord avec les deux Municipalités, il a été décidé de garder les armoiries de Lucens.

Je souhaite la bienvenue aux habitants de Oulens-sur-Lucens, fusion qui marque une étape dans la fusion des Communes vaudoises, et qui peut-être donnera un déclic à d'autres Communes pour les prochaines années.

Le Syndic Etienne Berger

Administration communale

Du 5 juillet au 20 août 2010 les bureaux communaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00

Vous pouvez cependant joindre les différents services communaux par e-mail ou par fax au 021 906 95 45.

- Greffe Municipal - commune@lucens.ch
- Bourse communale - bourse@lucens.ch
- Service technique - admin.technique@lucens.ch
- Contrôle des habitants - habitants@lucens.ch

Cartes journalières CFF

La Commune de Lucens met à disposition, chaque jour, deux cartes journalières pour un prix forfaitaire de Fr. 30.00 la carte (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF 1/2 tarif). Toute personne intéressée peut en faire la demande. Les habitants d'autres communes peuvent également profiter de cette offre pour un prix de Fr. 40.00. Il est préférable, dans la mesure du possible, de réserver vos cartes à l'avance, à la bourse communale, au 021 906 15 59.

Conseil communal

La Municipalité a le plaisir de vous présenter le Président du Conseil Communal pour l'année 2010 – 2011.
Nous lui formulons nos meilleurs vœux de réussite tout au long de son parcours.

Eric Pidoux

Garderie d'enfants Pomme-Cannelle

La Garderie d'enfants Pomme-Cannelle de Lucens
a ouvert ses portes le samedi 29 mai 2010.
Elle se situe à la Route de Moudon 30, 1522 Lucens.

Pour l'inscription de vos enfants, nous vous laissons le soin de prendre contact avec la direction de Pomme-Cannelle, Av. de la Gare 3, 1510 Moudon, Tél. 021 905 33 74.

Tondeuses à gazon

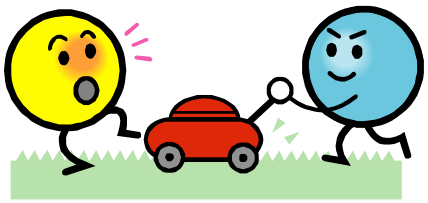

Les beaux jours étant de retour, l'entretien des propriétés génère des nuisances par l'usage des tondeuses à gazon. A cet effet nous vous rappelons que l'utilisation de ces engins est régie par le règlement de police qui mentionne, à l'art. 20 :

> *Pendant les jours de repos public, tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui et toute activité intérieure et extérieure bruyante, telle que l'emploi de tondeuse à gazon par exemple, sont interdits.*

Pour le respect d'autrui, il serait souhaitable de ne pas utiliser les tondeuses à gazon entre 12h00 et 13h00 et le soir dès 19h00.

Déchetterie

A partir du **1er juillet 2010**

Une carte de légitimation (macaron) est nécessaire pour accéder à la déchetterie.
Le macaron a été distribué. Nous vous remercions de le placer visiblement sur le pare-brise de votre véhicule.

Horaire d'été du 1er avril au 31 octobre

Lundi	13h15 – 17h00
Mercredi	13h15 – 18h00
Vendredi	13h15 – 16h30
Samedi	08h00 – 12h00

Horaire d'hiver du 1er novembre au 31 mars

Mercredi	13h15 – 17h00
Vendredi	13h15 – 16h30
Samedi	08h00 – 12h00

Sapeurs-pompiers de Lucens / Oulens-sur-Lucens

Les sapeurs-pompiers de Lucens / Oulens-sur-Lucens recrutent…

Les personnes âgées de 20 à 45 ans, intéressées et motivées à rejoindre le corps des sapeurs-pompiers de Lucens / Oulens-sur-Lucens, sont conviées à une séance d'information le :

Mercredi 17 novembre 2010 à 19h30
Au local du service du feu à Lucens (bâtiment de la voirie)

Pour tous renseignements : Capitaine Richard Maillard au 079 688 48 78.

Contrôle des champignons

Où : Droguerie du Portail – Mme Sabrina Danzeisen
Grand'Rue 64 – 1530 Payerne
☏ 026 660 25 18

Quand : Pour les mois de septembre et octobre :
(sauf du 6 au 11 septembre 2010)

Lundi	toute la journée	Mardi	toute la journée
Jeudi	toute la journée	Vendredi	matin

Pour les autres mois : sur rendez-vous

La Municipalité
et le personnel communal
vous souhaitent un bel été !